

Il est inutile d'aller jusque-là, et, moyennant quelques précautions, en agissant modérément on est guéri sans douleur sérieuse ni gonflement hideux.

Il est probable que pour les taches pigmentaires en dehors de la grossesse on obtiendrait le même bon résultat.—*Revue médico chirurgicale.*

L'obstétrique à Siam ; Exposition de l'accouchée au feu pendant trente jours.—Dans un article du *New Orleans medical journal*, le Dr Samuel House donne sur la pratique obstétricale dans le royaume de Siam des détails fort curieux. Les accouchements sont confiés à des matrones et rarement à des praticiens mâles aussi ignorants qu'elles, dont le but est surtout de chasser les démons qui retardent la délivrance. Cependant il leur arrive de faire des frictions violentes sur le ventre pour accélérer le travail et même de le masser vigoureusement en montant pieds nus sur le ventre de la pauvre patiente.

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans leur pratique, c'est l'exposition de la mère, immédiatement après l'accouchement, à un feu vif. On la fait rôtir en quelque sorte en plaçant son abdomen nu et son dos à deux pieds environ d'un feu vif. Elle reste ainsi jour et nuit pendant trente jours, lors de son premier accouchement. Pour les suivants la période est diminuée chaque fois de cinq jours. L'explication théorique de cette coutume est la suivante. Le départ de l'enfant constitue une perte des éléments du feu intérieur ; si on n'y remédie pas par la chaleur extérieure, il en résulte un ramollissement de tous les organes, de l'utérus, des mamelles, une altération du lait, etc., etc.

Pour cette torture volontaire on installe un brasier au milieu de la chambre. La femme est placée auprès du foyer, étendue à peu près nue sur une planche garnie de quelques nattes grossières. Elle a seulement un petit vêtement étroit sur les hanches. Puis là elle se tourne et se retourne de façon à présenter alternativement son ventre et son dos à ce feu parfaitement suffisant pour rôtir un poulet.

On songe ce que doit être ce supplice dans ce climat brûlant d'été perpétuel. Le mari ou la femme qui veille, comme le démon de ce brasier, l'entretient sans cesse, et seulement si la femme souffre trop, ont jette un peu d'eau sur le feu pour l'atténuer. Pendant toute la durée de l'épreuve la femme ne peut apaiser sa soif qu'avec de l'eau chaude. Ajouter à cela qu'il n'y a aucun tuyau pour permettre à la fumée de s'échapper.